

## FICHE UE UFT 40

**Mention et/ou parcours dont relève cette UE : Licence Parcours droit français / droit allemand/ L2**

**Numéro de l'UE : UFT 40**

**Nom complet de l'UE : Unité transversale droit allemand Strafrechliche Sanktionensystem**  
*Qui sera mentionné sur le supplément au diplôme*

Composante de rattachement : Centre Juridique Franco-Allemand

Nom du responsable de l'UE et adresse électronique : COSSALTER Philippe  
*cjfa@uni-saarland.de*

Semestre : 4

Volume horaire enseigné : 11h

Nombre de crédits ECTS : 1

Volume horaire personnel de l'étudiant : 11h

Langue d'enseignement de l'UE : Allemand

% d'intervenants extérieurs aux établissements co-habilités : 0

Origine des intervenants (industrie....) : Université de la Sarre

Enseignements composant l'UE	Volume horaire par type d'enseignement				MCC*
	CM	TD	TP	Autres	
Strafrechliche Sanktionensystem ( <i>procédure pénale</i> )	11				Ecrit

\* voir légende page suivante

**Objectifs :**

**Pré-requis :** langue allemande

**Contenu pédagogique de l'UE :**

***Ce descriptif synthétique des enseignements suivis sera annexé au diplôme délivré à l'étudiant.***

**STRAFRECHTLICHES SANKTIONENSYSTEM – LE SYSTÈME DES SANCTIONS PÉNALES**

- Historique des sanctions pénales
- Théories quant au but poursuivi par les sanctions pénales
- Les sanctions prévues par le StGB
  - L'amende
  - La peine privative de liberté
  - Le sursis avec mise à l'épreuve
  - L'interdiction de conduire et retrait du permis de conduire
- Les mesures de moralisation et de protection/Maßregeln der Besserung und Sicherung – détention de sûreté et autres
- Fixation de la peine